

Maladie des taches noires, nouvelles suspicions sur les agrumes sud-africains

Les agrumes en provenance d'Afrique du Sud vont faire l'objet d'une surveillance stricte aux portes de l'UE, afin d'empêcher que n'y pénètre la redoutable maladie des taches noires, a annoncé mardi 27 mai la Commission européenne. Une décision qu'elle avait déjà prise en novembre 2013, lors de la précédente récolte.

Sans danger pour l'homme, cette maladie, liée au champignon *Phyllosticta citricarpa*, entraîne de sévères pertes dans les plantations d'agrumes d'Afrique du Sud. Elle est pour l'instant absente d'Europe, un état de grâce que la Commission espère prolonger le plus longtemps possible.

Après la suspension décidée en novembre 2013 sur la récolte sud-africaine 2012-2013, qui touchait tout agrume issu d'une région touchée par la maladie, la Commission s'attaque à la nouvelle récolte. De manière un peu différente, du fait que l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) a cette fois-ci pu être consultée.

La Commission abandonne en effet l'idée de restrictions par région, au profit d'une **surveillance accrue** : **«enregistrement avant et après la récolte des traitements chimiques, enregistrement obligatoire des entreprises de conditionnement, inspections officielles sur place dans les vergers d'agrumes»**, énumère-t-elle.

Un échantillon analysé pour 30 tonnes

De plus, **«un échantillon d'au moins 600 fruits de chaque type d'agrumes pour 30 tonnes devra être sélectionné par les autorités sud-africaines»**, ajoute la Commission, qui exige que **«tous les fruits présentant des symptômes [soient] soumis à des tests»**.

«Nous avons dû prendre ces mesures en raison du nombre élevé d'interceptions d'agrumes infectés réalisées récemment lors de contrôles aux frontières européennes», explique le commissaire à la santé, Tonio Borg.

Lors de la campagne d'exportation 2013 (d'avril à novembre), environ 600.000 tonnes d'agrumes ont été importées d'Afrique du Sud, ce qui équivaut à un tiers des importations totales de l'UE.

Source : <http://www.journaldelenvironnement.net/article/maladie-des-taches-noires-nouvelles-suspicious-sur-les-agrumes-sud-africains.46588> (28/05/2014)